

## Affaire Karachi : une enquête visant Nicolas Sarkozy relancée

La cour d'appel de Paris a annulé le 6 novembre le non-lieu dont avait bénéficié Nicolas Sarkozy en août 2016.

Le Monde.fr avec AFP | 09.11.2018 à 13h45 • Mis à jour le 09.11.2018 à 15h50



La justice a relancé une enquête sur des soupçons de « *violation du secret de l'instruction* » par l'Elysée en 2011, sous Nicolas Sarkozy, à cause d'un communiqué en marge de l'affaire Karachi, selon une source proche du dossier. La cour d'appel de Paris, contre l'avis du parquet général, a annulé le 6 novembre le non-lieu dont avait bénéficié Nicolas Sarkozy en août 2016 et ordonné la reprise de l'information judiciaire (/societe/article/2013/01/10/affaire-karachi-nicolas-sarkozy-directement-vise-par-une-enquete-judiciaire\_1814766\_3224.html) pour « *violations du secret de l'instruction et du secret professionnel* », et pour complicité et recel de ces délits. Des parties civiles avaient fait appel.

**Sur le même sujet** [Comprendre l'affaire de Karachi en 6 épisodes](#) (/les-decodeurs/article/2017/05/31/ce-qui-il-faut-retenir-des-multiples-episodes-de-l-affaire-karachi\_5136805\_4355770.html)

### Financement occulte

Le 20 septembre 2011, l'Elysée avait annoncé dans un communiqué que « *le nom du chef de l'Etat n'apparaît dans aucun des éléments du dossier* » financier, ouvert en parallèle à l'enquête sur l'attentat de Karachi, qui avait fait 15 morts, dont 11 ouvriers français de la DCN (Direction des constructions navales), le 8 mai 2002. Ce texte avait été diffusé peu après les mises en examen de deux proches du chef de l'Etat, Thierry Gaubert et Nicolas Bazire, dans ce volet sur le possible financement occulte de la campagne d'Edouard Balladur en 1995, dont Nicolas Sarkozy fut au gouvernement le ministre du budget (/politique/article/2010/11/24/karachi-en-1995-sarkozy-influent-porte-parole-de-balladur\_1444252\_823448.html) et le porte-parole.

De nombreuses voix avaient dénoncé une intrusion de l'exécutif dans une procédure judiciaire.

L'avocat des familles de victimes de l'attentat, M<sup>e</sup> Olivier Morice, avait porté plainte avec constitution de partie civile en juin 2012 (https://abonnes.lemonde.fr/societe/article/2012/06/18/karachi-plainte-contre-m-sarkozy-pour-violation-du-secret-de-l-instruction\_1720186\_3224.html) contre l'ancien président. « *C'est une belle victoire* », s'est réjoui

M<sup>e</sup> Olivier Morice qui avait contesté le non-lieu. « *La chambre de l'instruction considère que l'enquête n'est pas allée jusqu'au bout pour faire la lumière sur les circonstances de l'élaboration du communiqué qui constitue à notre sens une violation du secret de l'enquête et de l'instruction* », a commenté l'avocat.

**Le récit :** [L'affaire de Karachi, une épine pour Nicolas Sarkozy](#) (/idees/article/2014/06/10/l-affaire-de-karachi-une-epine-pour-nicolas-sarkozy\_4441840\_3232.html)

### Immunité présidentielle

Entendu comme témoin assisté, Nicolas Sarkozy avait invoqué l'immunité présidentielle et fait savoir que le communiqué avait été rédigé par son service de presse alors qu'il se trouvait à New York, selon une source proche du dossier. Les juges se sont tournés vers l'Elysée et la chancellerie pour trouver la trace d'une transmission de pièces du dossier financier Karachi. En vain.

L'affaire avait donné lieu à un débat sur le statut pénal du chef de l'Etat (/idees/article/2014/07/03/affaires-sarkozy-mettions-fin-a-l-immunite-presidentielle\_4450715\_3232.html). Si le principe de l'immunité prévaut pour les « *actes accomplis en cette qualité* », il ne s'applique pas pour la réalisation d'« *une mise au point argumentée, personnelle de la part d'un citoyen, président en exercice* », qui apparaît « *bien éloignée des actes relevant de la fonction de chef de l'Etat* », a estimé la cour d'appel dans son arrêt consulté par l'AFP.

### Subornation de témoin

Outre Nicolas Sarkozy, les juges avaient également ordonné un non-lieu pour son ancien ministre de l'intérieur, l'actuel eurodéputé Brice Hortefeux et celui qui fut à l'Elysée son conseiller chargé de la communication, Franck Louvrier. Thierry Gaubert, qui était au cabinet de M. Sarkozy, seul poursuivi devant le tribunal correctionnel (/societe/article/2012/02/08/thierry-gaubert-juge-a-nanterre-pour-escroquerie-et-prise-ilegale-d-internet\_1639496\_3224.html), a vu son renvoi confirmé pour « *subornation de témoin* », son ex-épouse en l'occurrence, qui l'avait mis en cause dans le dossier financier.

En 2017, Nicolas Sarkozy avait été entendu comme témoin (/police-justice/article/2017/06/01/affaire-de-karachi-nicolas-sarkozy-entendu-comme-tmoin-par-la-cour-de-justice-de-la-republique\_5137288\_1653578.html) dans ce volet qui vaut à Edouard Balladur d'être mis en examen pour « *complicité et recel d'abus de biens sociaux* ». **L'affaire n'a toujours pas été jugée.**

**Sur Les Décodeurs :** [Les dix affaires dans lesquelles Nicolas Sarkozy est cité ou mis en cause](#) (/les-decodeurs/article/2018/03/21/les-dix-affaires-dans-lesquelles-nicolas-sarkozy-est-cite-ou-mis-en-cause\_5274274\_4355770.html)